

**Compte – rendu sommaire de la séance
du Conseil Municipal du 8 avril 2022
En vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Le 8 avril 2022, le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Mme RONCO Catherine.

Présents : Messieurs BEJUY Thomas, DEMAISON Aurélien, GLANDU Philippe, MATHIEU Alain,
Mesdames AMIRAN Aurélie, BUGEAU Christelle, DANTHON Estelle, GUILLAUD Maria Del Mar, PELISSERO Françoise,
RONCO Catherine, TROPEL Lucie,

Absents : BUDIN Clément donne pouvoir à RONCO Catherine, VICAT-VINCENT Françoise donne pouvoir à GUILLAUD Maria Del Mar, GUENARD Christophe donne pouvoir à GLANDU Philippe

Secrétaire de séance : AMIRAN Aurélie

OBJET : Délibération n° 07/2022 - Budget Principal - Compte Administratif 2021

Monsieur l'Adjoint chargé des Finances expose :

L'exercice budgétaire 2021 est clos. Il convient de procéder à l'approbation du Compte Administratif correspondant.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice 2021	370 106.37 €	87 485.57 €
Dépenses de l'exercice 2021	237 781.03 €	99 050.84 €
Résultat de l'exercice 2021	96 325.34 €	- 11 565.27 €
Résultat à la clôture 2020		
	208 120.31 €	- 10 525.33 €
Part affectée à l'investissement	10 525.33 €	
Solde d'exécution 2021	96 325.34 €	- 11 565.27 €
Résultat de clôture 2021	293 920.32 €	- 22 090.60 €
Restes à réaliser recettes 2021		
		25.340.00 €
Restes à réaliser dépenses 2021		
		12 704.69 €
Solde des restes à réaliser 2021		12 635.31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **(le Maire n'assiste pas au délibéré),**

APPROUVE le Compte Administratif 2021 tel qu'il a été exposé et tel qu'il figure en annexe ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETE les résultats d'exécution de l'exercice 2021 :

- en section de fonctionnement à : **96 325.34 €**
- en section d'investissement à : **- 11 565.27 €**

ARRETE les résultats de clôture à l'issue de l'exercice 2021 :

- en section de fonctionnement à : **293 920.32 €**
- en section d'investissement : **- 22 090.60 €**

Le Maire n'ayant pas pris part au vote.

OBJET : Délibération n° 8/2022 - Budget Principal - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : Délibération n° 09/2022 - Budget Principal - Affectation du résultat

Monsieur l'Adjoint chargé des Finances expose :

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales.

Le résultat de clôture de fonctionnement 2021 clôturé est de 293 920.32 €

Suite à l'avis du Trésorier principal, il convient d'affecter la somme de 22 090.60 € à l'article 1068 au chapitre 10 en section d'investissement et de reprendre 271 829.72 au chapitre 002 en reprise d'excédent de fonctionnement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DECIDE d'affecter la somme de **22 090.60 €** à l'article 1068 au chapitre 10 en section d'investissement et de reprendre **271 829.72 €** au chapitre 002 en reprise d'excédent de fonctionnement.

OBJET : Délibération n° 10/2022 - Vote des taux

Monsieur l'Adjoint chargé des Finances rappelle à l'assemblée les taux des taxes locales fixés par délibération 18/2011 :

- 7,65 % pour la taxe d'habitation
- 11,95 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 49,90 % pour la taxe sur le foncier non bâti

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DECIDE que les taux des taxes locales sont maintenus pour l'année 2022.

OBJET : Délibération n° 11/2022 - Budget Principal - Budget primitif 2022

Monsieur l'Adjoint chargé des finances expose :

Conformément à l'instruction M14, le Conseil Municipal est appelé à voter le budget primitif 2022 présenté en annexe de la délibération.

Les propositions par section et par chapitre sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	BP 2022
Chapitre 011	Charges à caractère général	100 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	140 500,00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	1 800,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	59 260,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 700,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	50 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	3 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	200,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	356 460,00 €

	RECETTES	BP 2022
Chapitre 002	Solde d'exécution Reporté	271 829,72 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	2 500,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
Chapitre 70	Produits des ventes et ventes diverses	47 900,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	198 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	82 500,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	20 000,00 €
Chapitre 76	Produits financiers	2,00 €
	Total recettes de fonctionnement	622 731,72 €

Différence recettes - dépenses **266 271,72 €**

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RAR 2021	BP2022
Chapitre 001	Solde d'exécution reporté		22 090,60 €
Chapitre 16	Emprunts et Dettes Assimilées		34 888,28 €
Chapitre 21	Immobilisations Corporelles	441,89 €	34 504,71 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	12 262,80 €	161 811,72 €
	Total dépenses d'investissement	12 704,69 €	253 295,31 €

	RECETTES		BP2022
Chapitre 001	Solde d'exécution invest. Reporté		
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement		59 260,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections		1 700,00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers et Réserves		52 100,00 €
Chapitre 13	Subvention investissement	25 340,00 €	127 600,00 €
	Total recettes d'investissement	25 340,00 €	240 660,00 €

Différence recettes - dépenses

12 635,31 €

-12 635,31 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le Budget Primitif 2022 en suréquilibre pour la section de fonctionnement avec 622 731.72 € en recettes et 356 460.00 € en dépenses et en équilibre en section d'investissement pour un montant de 266 000.00 € restes à réaliser compris.

OBJET : Délibération n° 12/2022 – CCBE – Commission AGOR

Madame le Maire expose

Lors de la séance du 26 juin 2020, nous avons désigné les délégués aux commissions intercommunales et notamment à la commission « Administration générale et optimisation des Ressources » :

Sébastien BESANCENOT en titulaire et Aurélie AMIRAN en suppléant.

Suite à la démission du conseil municipal de Sébastien BESANCENOT, il convient de désigner un délégué titulaire pour représenter la commune à la commission « Administration générale et optimisation des Ressources ».

Après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DESIGNE Aurélie AMIRAN en titulaire, MATHIEU Alain en suppléant.

OBJET : Délibération n° 13/2022 – ONF / Retrait de la vente d'une parcelle de bois

Monsieur l'adjoint aux finances expose :

La commune a reçu une offre transmise par le service bois de l'agence Isère de l'ONF, concernant la coupe de la parcelle 5, invendue à ce jour.

La commune n'a pas accepté cette offre, jugée trop basse. Or sans délibération retirant le lot de la vente, il apparaît toujours dans le catalogue de l'ONF.

Compte tenu du prix fixé par l'acheteur, il est proposé d'annuler la vente de cette parcelle

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DECIDE d'annuler la vente de cette parcelle.

OBJET : Délibération n° 14/2022 – ONF / Programme de travaux

Monsieur l'adjoint aux finances expose :

L'ONF propose des travaux sylvicoles pour valoriser la forêt communale par la vente de grumes de châtaignier à l'horizon 2050-2060.

Le coût des travaux s'élève à 8 930.00 € HT soit 10 716 € TTC.

Sur ces travaux, il est possible d'avoir environ 1 500.00 € de subvention de la région. Le reste à charge serait donc de 9 216.00 €.

Une partie de ces travaux relevant de l'investissement, une part de TVA sera récupérable soit un montant d'environ 630 €.

Le coût résiduel serait donc de 8 586 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DECIDE de ne pas engager le programme de travaux.

OBJET : Délibération n° 15/2022 : Travaux école – plan école du Département

Monsieur l'adjoint aux finances informe le Conseil Municipal que la commune est éligible à la subvention du Département de l'Isère pour des travaux de bâtiment à l'école via le « plan école ».

Celui-ci se termine cette année. Les dossiers doivent être déposés avant le 30 avril 2022 pour un ordre de service signé avant le 30 juin 2022 et un démarrage des travaux au 11 juillet 2022.

Le taux de subvention est de 60% des travaux HT.

Les travaux de menuiserie, de construction d'un préau sont éligibles à cette subvention.

Des devis ont été demandés :

- Menuiserie DURAND 5 516.58 € HT pour le remplacement des deux portes
- AKENA : 14 413,48 € HT pour la création d'un préau côté face Nord

Deux options possibles :

Le remplacement des portes		Le remplacement des portes et le préau	
Dépenses	5 516,00	Dépenses	19 929,00
Subvention	3 309,00	Subvention	11 957,00
Autofinancement	2 207,00	Autofinancement	7 972,00
TVA	1 103,00		3 985,00
Coût pour la Commune	3 310,00	Coût pour la Commune	11 957,00
Selon option - la différence du coût pour la Commune est de 8 647 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la réalisation du préau et le changement de portes,

ADOpte à l'unanimité le plan de financement prévisionnel de l'opération ainsi que le planning de réalisation à savoir un début des travaux dès la fin de l'année scolaire et avant le 11 juillet 2022,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,

DIT QUE les crédits seront prévus au budget primitif 2022.

OBJET : Délibération n° 16/2022 : Travaux d'aménagement d'un terrain multisports et skate-park – Demande de subvention à l'Agence Nationale des Sports

Madame le maire informe le Conseil Municipal des derniers éléments reçus concernant le dossier de demande de subvention de l'Agence Nationale des Sports pour les travaux d'aménagement d'un terrain multisports et skate-park.

Lors d'un conseil municipal précédent la décision de réaliser un terrain multisport et skate-park a été actée et la société ECE a été missionnée comme maître d'œuvre.

Dans le cadre de l'élaboration des dossiers de demande de subvention, il a été demandé des devis à l'entreprise TRANSALP. Ces devis réalisés le 1^{er} avril 2022 font apparaître les montants de :

- 62 283.20 € HT pour la fourniture et pose d'un terrain multisport ;
- 16 167.07 € HT pour la réalisation d'un espace de loisirs skate-park.

L'estimatif total des travaux s'élève à 78 450.27 € HT et peut être financé comme suit :

Financement	Montant HT	Taux	Plan de financement
Agence Nationale des Sports	78 450.27 €	80.00 %	62 760.22 €
Emprunt ou auto financement		20,00 %	15 690.05 €
TOTAL	78 450.27 €	100,00 %	78 450.27 €

Les travaux débuteraient au deuxième semestre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet et le plan de financement tels que présentés ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale des Sports,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,

DIT QUE les crédits seront prévus au budget primitif 2022.

La séance est levée

Le Maire
Catherine RONCO